

## INSCRIPTION EN RÉGIME CUMULATIF

Tous les étudiants (sauf les 5/2) ont obligation de s'inscrire en cumulatif dans au moins une université partenaire du lycée.

**Si l'obligation d'inscription en université n'est pas respectée, l'étudiant se verra radié de la CPGE.**

## UNIVERSITÉ SORBONNE – Faculté Sciences et Ingénierie

Les inscriptions en régime cumulatif 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de Licence se font exclusivement en ligne dans le domaine Sciences et ingénierie.

### Étudiant(e) de 1<sup>ère</sup> année CPGE :

Cette inscription se déroule en **3 étapes distinctes\*** :

1. procédez à votre dépôt de candidature sur Eandidat **AVANT LE 31 OCTOBRE**
2. procédez à votre inscription administrative sur IAPrimo **AVANT LE 11 DÉCEMBRE**
3. déposez vos pièces justificatives sur l'application PJ WEB

### Étudiant(e) de 2<sup>e</sup> année CPGE (non inscrit(e) à Sorbonne l'an dernier)

Envoi d'un courriel au **service des études\*** en joignant impérativement votre certificat de scolarité du lycée + votre copie de pièce d'identité. Un lien vers un formulaire d'inscription vous sera adressé par retour de mail. Vous aurez ensuite les mêmes étapes ci-dessus à effectuer.

### Pour une réinscription :

Elle se déroule en **2 étapes distinctes\*** :

1. procédez à votre inscription administrative sur IAPrimo **AVANT LE 11 DÉCEMBRE**
2. déposez vos pièces justificatives sur l'application PJ WEB

L'étudiant est autonome dans ses démarches. Il saisit son dossier en ligne et règle les droits d'inscriptions. A la fin de la saisie, il prendra connaissance en ligne de la liste des pièces justificatives à fournir et les fera parvenir à l'université dans les délais impartis.

**\* VOUS TROUVEREZ TOUTES LES PROCÉDURES EN DÉTAIL** ainsi que les liens de connexion sur le site de l'université à l'adresse ci-dessous :

<https://sciences.sorbonne-universite.fr/formation-sciences/candidatures-et-inscriptions/cumulatifs-cpge/inscription-des-cumulatifs-cpge>

Après validation de votre dossier par l'université, vous recevrez votre carte étudiante et votre certificat de scolarité par voie postale.

**Vous devrez transmettre au secrétariat CPGE du lycée une copie de celui-ci au plus tard le 18 décembre 2026.**

### IMPORTANT :

Ne faites aucun règlement pour la contribution vie étudiante (CVEC - 105€).

Elle n'est dû qu'une seule fois et vous l'avez déjà réglé lors de votre inscription CPGE

## LICENCES PASSERELLES : CPGE/LICENCE

|                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |    |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------------------|
| <b>Sorbonne Université</b><br><i>inscription en sciences et ingénierie sans précision de mention</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chimie, Sciences de la Terre, Mécanique</li> <li>- Mathématiques, Informatique</li> <li>- Mathématiques, Physique, Mécanique</li> <li>- Physique, Chimie</li> <li>- Sciences de la Vie, Chimie, SVT</li> <li>- Électronique, Informatique</li> <li>- Électronique, Mécanique</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | L1 | CPGE Scientifiques |
|                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Physique</li> <li>- Électronique, Énergie électrique, Automatique</li> <li>- Mécanique</li> <li>- Informatique</li> <li>- Mathématiques</li> <li>- Sciences de la Terre</li> <li>- Sciences de la vie</li> <li>- Chimie</li> </ul> <p>plusieurs mineures possibles :<br/>           Chimie <u>ou</u> comm. et média scientifique <u>ou</u> EEA <u>ou</u> Environnement <u>ou</u> Géologie <u>ou</u> Hist. Et Philo des sciences <u>ou</u> Informatique <u>ou</u> Mathématiques <u>ou</u> Mécanique <u>ou</u> Sciences de la Terre <u>ou</u> Sciences des données et IA <u>ou</u> Sciences de la Vie <u>ou</u> Physique</p> | L2 |                    |

## RÉORIENTATION CPGE/LICENCE

**Aucune réorientation n'est automatique !**

Pour un étudiant de 1<sup>ère</sup> année inscrit en cumulatif dans cette université,  
 L'étudiant désirant se réorienter vers une filière scientifique de la Faculté Sciences et Ingénierie, sera autorisé à la fin de l'année universitaire, après examen de son dossier par une commission pédagogique, à s'inscrire en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année de licence, en fonction des résultats obtenus en CPGE et de la cohérence du parcours de formation.  
 Il devra faire le choix de 3 filières. L'université statuera et lui proposera l'une d'elles.  
 Réorientation possible en L1 au début du second semestre mais toujours soumis à l'avis de la commission pédagogique de l'université.

Pour un étudiant de 2<sup>nde</sup> année inscrit en cumulatif dans cette université,  
 L'étudiant désirant se réorienter vers une filière scientifique de la Faculté Sciences et Ingénierie, sera autorisé à la fin de l'année universitaire, après examen de son dossier par une commission pédagogique, à s'inscrire en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année de licence, en fonction des résultats obtenus en 2<sup>e</sup> année de CPGE et de la cohérence du parcours de formation.  
 Pas de réorientation possible en L2 au début du second semestre.